



ARCHIVE

Bulletin d'information

F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10

Téléphone : INV. 64-67

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

BULLETIN MENSUEL N°22

JUIN 1960

SOMMAIRE

- I - La grève de 3 jours
- II - Les revendications de la Fonction Publique
- III - La journée du 28 juin
- IV - Le C.A.E.S.

LA GREVE DE TROIS JOURS

Les assemblées générales que nous avons tenues durant notre grève de trois jours ont été parmi les plus importantes que nous avons faites, montrant ainsi que, comme les précédentes grèves, celle-ci fut suivie et soutenue par l'ensemble des techniciens et administratifs.

Cette grève avait deux objectifs : peser sur l'attribution des crédits nécessaires à la revalorisation de nos salaires, d'une part, et d'autre part, manifester avec force notre volonté qu'il n'y ait pas de discrimination entre les catégories dans la répartition des crédits qui pourraient être alloués.

Sur le premier point, la démonstration magnifiquement réussie par les quelques centaines de "blouses blanches" qui ont parcouru les environs du Palais Royal et du Ministère des Finances durant 1 heure, distribuant aux passants nos petits tracts et brandissant de très nombreuses pancartes, constitue la plus spectaculaire des actions que nous ayons jamais menée aux Finances et cela au moment où les crédits nous concernant vont venir en discussion.

Sur le second point, nous avons renforcé notre argumentation sur la réalité du déclassement de toutes les catégories, y compris les plus petites, y compris les catégories d'administratifs. Nous avons exprimé notre volonté de participer aux discussions de nos textes et amorcé, auprès de l'Education Nationale une action tendant à faire réviser à Mr. COULOMB son projet discriminatoire de (6% à 52%).

Ces trois journées de grève nous ont également permis de consulter des Directeurs de laboratoires afin d'expliquer et de commenter nos revendications. A ce sujet, il nous semble nécessaire de dissiper toute équivoque concernant ce que nous attendons

de nos "patrons" :

- il est bien évident que nous déterminons seuls nos revendications et nos modes d'action, et que nous n'allons pas demander à nos Directeurs une "autorisation" quelconque de revendiquer et d'agir. Nous savons que la marche de nos laboratoires, leur avenir, est conditionné par les possibilités de maintien en place et de recrutement du personnel qualifié, et que si nos revendications de salaire ne sont pas satisfaites, le CNRS ne pourra remplir le rôle qui doit être le sien dans le pays. C'est cela que nous allons expliquer à nos patrons et qui nous permet souvent de trouver leur compréhension et leur appui. Cet appui, nos Directeurs peuvent lui donner des formes diverses, qu'il leur appartient de décider comme, par exemple, ces Directeurs d'Orsay qui ont, dans une lettre, annoncé leur détermination de fermer leurs laboratoires au cas où, les revendications légitimes du personnel n'ayant pas été rapidement satisfaites, ce dernier devrait de nouveau faire grève.

Nos positions revendicatives sont fortes, nous devons les maintenir en dépit de toutes les pressions exercées par certains Directeurs, ou leurs cour ordres. L'expérience nous montre que nous avons toujours à gagner à leur exposer fermement nos buts nos moyens et les résultats déjà acquis par l'action syndicale, résultats dont bénéficient aussi bien les laboratoires, que les agents qui y travaillent.

Dans les jours qui viennent, ne relâchons pas notre pression qui doit s'exercer, sous les formes les plus variées, notamment dans les sections. Que chaque établissement, selon ses possibilités, mène jusqu'au départ en vacances un harcèlement des pouvoirs publics par lettres, délégations, débrayages etc...

Il est nécessaire également que tous viennent à l'Assemblée Générale qui aura lieu prochainement pour faire le point, et que tous se tiennent prêts, si une action d'urgence, nécessaire, était décidée par l'Intersyndicale.

Ainsi sera continuée l'action très importante de ces 3 jours de grève pour une revalorisation décisive de nos salaires.

LES REVENDICATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Malgré les engagements maintes fois renouvelés le gouvernement par les décisions de février, refusait d'envisager tout plan de revalorisation permettant de diminuer le déclassement des rémunérations de la Fonction Publique et accordait pour 1960 des augmentations nettement inférieures à celles consenties aux entreprises du secteur nationalisé.

Il lui aura fallu les multiples mouvements poursuivis sous diverses formes durant ces derniers mois et la menace d'une grève de 24 h. pour se préoccuper en Conseil des Ministres du sort des agents de la Fonction Publique et pour feindre de découvrir une

situation qu'il avait lui-même sciemment créée. Mais les conclusions qu'il en a tiré : "nécessité d'établir un programme de remise en ordre des rémunérations dépassant l'année 1960", publiées le 9 juin dans un communiqué officiel, pas plus que les habituelles menaces de sanctions ne pouvaient enrayer le mouvement.

La grève du 10 juin a été plus largement suivie que celle du 2 décembre. Les réunions et manifestations organisées à cette occasion à Paris comme en province ont été plus nombreuses et ont rassemblé un éventail plus large de participants.

L'Université et le CNRS ont également été touchés par la recrudescence de combativité de la Fonction Publique. La préparation de cette journée a donné lieu à des prises de position très nettes en faveur des revendications de la Fonction Publique de la part des professeurs dont beaucoup sont en même temps Directeur de Laboratoire au C.N.R.S. De nombreux syndicats auxquels s'est jointe notre Intersyndicale ont organisé à la Sorbonne une réunion des différents personnels de l'Education Nationale et ont lancé un appel commun à la grève.

Que faut-il attendre du gouvernement après le succès de cette grève? Il a déclaré qu'il entendait faire connaître "les perspectives de 1961 et les modalités de discussion avec les organisations syndicales d'un plan d'harmonisation de la fonction publique". Mais en même temps il s'en tient pour 1960 aux seules augmentations prévues en février. Il subordonne toute augmentation aux ressources budgétaires qu'il ne précise pas et limite ses intentions à l'harmonisation avec les entreprises nationalisées qui elles aussi sont loin d'avoir rattrapé leur pouvoir d'achat de 1957/

Dans ces conditions il est clair que la pression des agents de la Fonction Publique ne doit pas se relâcher. Il faut que cette pression s'exerce par toutes les formes possibles, et dans l'unité la plus large, pour obtenir que la discussion avec les organisations syndicales pour l'élaboration d'un programme de remise en ordre des traitements de la Fonction Publique devienne une réalité, et pour qu'une augmentation supplémentaire soit accordée en 1960.

LA JOURNEE DU 28 JUIN

La décision prise en commun par les participants du Comité Pleyel (Comité de lutte pour la paix en Algérie) d'organiser une grande journée le 28 juin afin d'obtenir la paix et le droit à l'autodétermination des Algériens est plus que jamais à l'ordre du jour, puisque des pourparlers vont s'engager avec les représentants du G.P.R.A. Il importe que la pression populaire s'accroisse, au moment où l'on permet le "Colloque de Vincennes" et où l'on interdit les meetings de la Mutualité et du Comité Audin.

En donnant son adhésion totale à cette journée, la C.G.T. engage ses adhérents à participer sous toutes les formes possibles aux manifestations qui sont prévues ou bien à en impulser d'autres. Le 28 juin est un jour de travail, et c'est donc dans les entreprises et les laboratoires que doivent être envisagées les actions principales. Il est bon de se rappeler que le Syndicat CFTC de l'Education Nationale (SGEN) et le Syndicat National de l'Enseignement supérieur, entre autres, ont apporté leur plein accord à la préparation du 28. Il est donc possible, sur le plan des laboratoires d'envisager une action commune (motions, télégrammes au Président de la République, prises de paroles, etc...) avec les autres techniciens et aussi avec les chercheurs et les enseignants.

Le C. A. E. S.

I - COMMISSION DES PRETS

La commission des prêts du CAES ne dispose que d'un budget mensuel de 8000 N.F. La modicité de cette somme oblige donc la commission à faire un choix entre les demandeurs après un examen approfondi de leurs motifs, et à limiter les sommes allouées. Nous conseillons à nos camarades qui ont des demandes à faire, d'écrire à la responsable de notre Syndicat à cette commission. Denise BERGER, Syndicat Techniciens CNRS, 10, rue Solférino)

II - ASSEMBLEE GENERALE

La prochaine assemblée générale annuelle du CAES aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à 18 heures 5, rue Las Cases. Il importe que tous viennent à cette réunion, car le travail de l'an prochain y sera discuté.

Si vous ne pouvez venir envoyez-nous une procuration (au syndicat technicien CNRS 10, rue Solférino), suivant le modèle ci-dessous sur papier libre. Je soussigné Membre du CAES du CNRS donne pouvoir à M. membre du CAES de me représenter à l'Assemblée générale du 1^{er} juillet. Bon pour pouvoir, signature et date.

AUX TRESORLIERS

Envoyez d'urgence les talons des cartes, les timbres du 1^{er} mai non utilisés, et le 2^{ème} trimestre 1960.

Le Directeur-gérant F. REIDE, édité par nos soins 10 rue de Solférino.